

**OBJET REALISATION DE LA PLACE FELIX GUYON
ET REHABILITATION DES RESEAUX PERIPHERIQUES**

COMPOSITION DU JURY DE MAITRISE D'OEUVRE

SAINT-DENIS VILLE OU IL FAIT BON VIVRE

La Ville de Saint-Denis à travers le projet Espace Océan, prévoit des aménagements d'espaces publics dédiés aux piétons, ainsi que la réhabilitation des réseaux et voiries périphériques.

La place dite « Félix Guyon » se situe entre les rues Maréchal Leclerc et Michel Ha-Sam. Elle est traversée par la rue Issop Ravate. Elle s'inscrit dans le prolongement de l'axe Félix Guyon. Cette place comprendra également un arrêt de TCSP.

L'enveloppe financière prévisionnelle dédiée à l'opération de travaux est de 3 290 000,00 € TTC.

Aussi, la Ville envisage de lancer une consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre, conformément à l'article 74-III du Code des Marchés Publics s'agissant d'une prestation relative à des ouvrages d'infrastructures.

Un jury doit être constitué. Il est composé de membres élus par le Conseil Municipal en son sein et de personnalités compétentes, conformément aux articles 22 et 23 et 24 du Code des Marchés Publics, comme suit :

* membres avec voix délibérative

- le Maire ou son représentant (Président),
- cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- par ailleurs, des personnalités qualifiées pourront être désignées par le Président du jury ;

* membres avec voix consultative

- le comptable de la Commune,
- un représentant de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.

Rapport n°12/7-11

Je vous demande, en conséquence :

- de désigner les membres titulaires et suppléants, issus de notre assemblée, appelés à siéger au sein du jury à créer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121215-12711-1-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2012

Signé électroniquement par :
LE MAIRE
19/12/2012



Gilbert ANNETTE

**OBJET REALISATION DE LA PLACE FELIX GUYON
ET REHABILITATION DES RESEAUX PERIPHERIQUES**

COMPOSITION DU JURY DE MAITRISE D'ŒUVRE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N°12/7-11 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur CASSIM-CADJEE Mohammad, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
(au scrutin secret
et à la représentation proportionnelle au plus fort reste)**

Désigne les membres du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du jury de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la place Félix Guyon et la réhabilitation des réseaux périphériques.

Deux listes de candidatures ont été enregistrées :

1° Groupe de la majorité

► **Candidats
aux postes de titulaires**

CASSIM-CADJEE Mohammad
ESPERET Jean-Pierre
JAVEL François
VARONDIN Frédéric
ASSABY Maximilien

► **Candidats
aux postes de suppléants**

HUMBLOT Nicole
FRANÇOISE Gérard
VELOUPOULE MERLO Nalini
ISIDORE Marylise
AHAMADI Salama

Délibération n°12/7-11

2° Groupe de l'opposition

▶ **Candidats
aux postes de titulaires**

LOCATE Raziah
ALLIE Carmen
FOURNEL Dominique

▶ **Candidats
aux postes de suppléants**

TROTET Maryse

Les résultats du scrutin se sont établis comme suit :

▶ **Nombre de bulletins**

collectés	45
blanc	0
nul	1

▶ **Nombre de suffrages**

exprimés 44

obtenus

Liste 1 37
Liste 2 7

→ Nombre de sièges

Phase 1	Phase 2	Total
4	0	4
0	1	1

Phase 1 : répartition aux entiers / Phase 2 : répartition aux restes

▶ **Elus
membres titulaires**

L

CASSIM-CADJEE Mohammad 1
ESPERET Jean-Pierre 1
JAVEL François 1
VARONDIN Frédéric 1
LOCATE Raziah 2

L : Liste

▶ **Elus
membres suppléants**

L

HUMBLOT Nicole 1
FRANÇOISE Gérard 1
VELOUPOULE MERLO Nalini 1
ISIDORE Marylise 1
TROTET Maryse 2

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121215-12711-2-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2012

Signé électroniquement par :
LE MAIRE
19/12/2012



Gilbert ANNETTE

REALISATION DE LA PLACE FELIX GUYON et REHABILITATION DES RESEAUX PERIPHERIQUES

